

MORSURES HUMAINES AVEC BRIS CUTANÉ ET AUTRES EXPOSITIONS AU SANG (EXCLUANT LES PIQÛRES D'AIGUILLE)

GÉNÉRALITÉS

Une morsure humaine avec bris cutané peut s'infecter ou permettre la transmission du VHB et, rarement, du VHC ou du VIH. En général, le bris cutané entraîne un saignement. Des empreintes de dents, des ecchymoses et des pétéchies ne constituent pas des bris cutanés.

L'exposition d'une muqueuse à du sang (ex. : exposition d'une muqueuse oculaire lors d'une bagarre) et du sang qui se dépose sur une peau non saine (ex. : dermatose, plaie) peuvent aussi constituer des risques de transmission.

FRÉQUENCE

En service de garde, environ 50 % des enfants seront mordus par un autre enfant au moins une fois pendant une année. Ce sont le plus souvent les enfants âgés de 13 à 30 mois qui mordent. C'est au visage et aux bras que les enfants mordent le plus fréquemment. Environ 2 % des morsures entraîneront un bris cutané.

La fréquence des autres expositions au sang n'est pas documentée. L'exposition d'une peau non saine à du sang peut survenir de plusieurs façons, par exemple, lors de jeux d'enfants en service de garde ou lorsqu'un adulte assiste un enfant qui saigne. L'exposition d'une muqueuse à du sang est cependant plus rare, survenant surtout lors de bagarre, ce qui est exceptionnel.

RISQUE D'INFECTION DE LA PLAIE LORS DE MORSURE

Les morsures avec bris cutané faites par des enfants, en service de garde ou en milieu scolaire, sont généralement bénignes et s'infectent rarement. Les risques sont plus élevés lorsque la morsure est profonde, lorsque la morsure est faite au visage, à une main, à un pied, aux organes génitaux ou à une articulation ou lorsque la personne mordue est immunosupprimée.

RISQUE DE TRANSMISSION DU VHB

Lors de morsures avec bris cutané, le VHB peut être transmis par le sang ou la salive (liquide moins à risque) lorsque la personne qui mord ou la personne mordue (enfant ou adulte) est infectée par le virus. Lors de morsures avec bris cutané, la personne qui mord est exposée au sang de la personne mordue par sa muqueuse buccale, alors que la personne mordue est exposée à la salive de la personne qui mord par voie percutanée. Dans certaines situations (traumatisme dans la bouche de la personne qui mord), la personne mordue peut être exposée au sang de la personne qui mord. Pour que le risque de transmission soit significatif, le sang doit être présent dans la salive de la personne qui mord avant la morsure, et ce, en quantité suffisante pour être visible.

Actuellement, au Québec, le risque de transmission du VHB est jugé quasi nul entre 2 enfants sans facteurs de risque. En effet, la prévalence de l'hépatite B est faible au Québec chez les enfants. Au Québec, le vaccin contre l'hépatite B est offert dans le calendrier régulier de vaccination (voir le *Protocole d'immunisation du Québec [PIQ], Vaccins, HB*). Ainsi, la transmission du VHB est peu probable, même si la personne qui mord ou la personne mordue est infectée par le VHB ou présente des facteurs de risque.

Lors de l'exposition d'une muqueuse ou d'une peau non saine à du sang (par exemple, lors de l'éclaboussure de sang sur une muqueuse ou une plaie non cicatrisée), le risque de transmission du VHB est moins connu. Toutefois, il est jugé plus élevé que le risque de transmission lors de contact avec de la salive seule.

RISQUE DE TRANSMISSION DU VHC

Lors de morsures avec bris cutané, le risque de transmission du VHC est très faible. Le VHC peut être transmis uniquement par contact du sang de la personne infectée avec une plaie fraîche (incluant une morsure avec bris cutané) ou une muqueuse. En service de garde ou en milieu scolaire, le risque de transmission de l'hépatite C est inconnu, mais on considère qu'il est moindre que celui de l'hépatite B, qui est déjà faible.

RISQUE DE TRANSMISSION DU VIH

Lors de morsures avec bris cutané, le risque de transmission du VIH est très faible. Le VIH peut être transmis uniquement par contact du sang de la personne infectée avec une plaie fraîche (incluant une morsure avec bris cutané) ou une muqueuse.

Si l'on exclut les morsures avec bris cutané, lors de l'exposition d'une muqueuse ou d'une peau non saine à du sang (par exemple, lors de l'éclaboussure de sang sur une muqueuse ou une plaie non cicatrisée), le risque de transmission du VIH en présence de sang infecté est évalué à 0,03-0,09 %.

Étant donné que les morsures en service de garde ou en milieu scolaire sont peu profondes, que les modes de transmission du VIH et que la prévalence de l'infection sont faibles dans ces milieux, on estime que le risque de transmission du VIH est pratiquement nul, même en présence de bris cutané.

CONDUITE À ADOPTER LORS DE MORSURE HUMAINE

PREMIERS SOINS

Les mesures suivantes devraient être préalablement enseignées dans les services de garde et les écoles :

- Rassurer la personne mordue.
- S'il n'y a pas de bris cutané :
 - Nettoyer le site de la morsure avec de l'eau et du savon;

- Appliquer une compresse froide pour diminuer la douleur.
- S'il y a bris cutané :
- Laisser la blessure saigner durant quelques secondes;
 - Après avoir mis des gants jetables, nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon;
 - Éviter de désinfecter la plaie avec une solution irritante contenant de l'alcool ou de l'eau de Javel; cela peut augmenter les risques de transmission de l'infection;
 - Retirer les vêtements souillés de sang et les ranger dans un sac de plastique fermé;
 - Aviser de façon confidentielle les parents de l'enfant mordu et les parents de l'enfant qui a mordu. Éviter de mentionner le nom de l'autre enfant;
 - Demander aux parents de l'enfant qui a mordu et aux parents de l'enfant mordu ou à l'adulte mordu la permission de transmettre, de façon confidentielle, leurs coordonnées à l'infirmière du CLSC ou d'Info-Santé;
 - Appeler l'infirmière du CLSC ou d'Info-Santé, pour une évaluation de la situation;
 - Rédiger et consigner au dossier des personnes en cause un rapport officiel indiquant tous les détails de l'incident (l'heure, les circonstances, le type et le site de la blessure, la présence de sang, les personnes en cause, etc.);
 - En milieu scolaire, suivre le protocole d'intervention en situation de crise, prévu au Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école;
 - Si, dans les jours suivants la morsure, une rougeur, un écoulement ou de l'enflure apparaissent au site de la morsure, encourager les parents de l'enfant ou la personne à consulter.

ÉVALUATION PAR L'INFIRMIÈRE DU CLSC OU D'INFO-SANTÉ

Lors de la consultation, l'infirmière évaluera :

- La présence d'un bris cutané.
- La gravité de la blessure et les risques d'infection. Une consultation médicale sera recommandée, car des antibiotiques pourront être nécessaires dans les situations suivantes :
- si la morsure est profonde;
 - s'il s'agit d'une plaie à une articulation;
 - s'il s'agit d'une plaie au visage, à une main, à un pied ou aux organes génitaux;
 - si des signes d'infection sont présents;
 - si la personne mordue est immunosupprimée.
- La nécessité d'une vaccination antitétanique (en fonction des recommandations du PIQ).

— Les risques de transmission :

- Du VHB en fonction des recommandations et de l'algorithme décisionnel du PIQ (voir la section *Vaccins*, [HB](#) du PIQ). Le vaccin contre l'hépatite B et les HBIg pourront être indiqués;
- Du VHC et du VIH à l'aide des algorithmes décisionnels 1 et 2 présentés à la fin de cette section.

Des lettres types sont fournies à la fin de cette section et peuvent être utilisées par le service de garde ou l'école, à la suite de l'évaluation par l'infirmière :

- Utiliser la lettre n° 1 pour informer les parents de l'enfant mordu ou l'adulte mordu, leur recommander de consulter et leur demander la permission de transmettre leurs coordonnées au professionnel de la santé.
- Utiliser la lettre n° 2 pour informer les parents de l'enfant qui a mordu, leur recommander de consulter et leur demander la permission de transmettre leurs coordonnées au professionnel de la santé.

Lors de la consultation médicale pourraient être recommandés :

- Des prises de sang ainsi que le vaccin et les immunoglobulines contre l'hépatite B (HBIg) (voir la section *Vaccins*, [HB](#) du PIQ).
- Dans de très rares cas, un suivi préventif au regard du VHC.
- Dans de très rares cas, un suivi préventif ou une prophylaxie postexposition (PPE) anti-VIH.

CONDUITE À ADOPTER LORS DE L'EXPOSITION D'UNE MUQUEUSE OU D'UNE PEAU NON SAINES À DU SANG

PREMIERS SOINS

Les mesures suivantes devraient être préalablement enseignées dans les services de garde et les écoles :

- Rassurer la personne exposée.
- Administrer les premiers soins :
 - S'il s'agit de l'exposition d'une muqueuse, rincer abondamment la muqueuse touchée avec de l'eau;
 - S'il s'agit de l'exposition d'une peau non saine :
 - nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon, après avoir mis des gants jetables,
 - ne pas utiliser une solution irritante contenant de l'alcool ou de l'eau de Javel pour désinfecter la plaie; cela peut augmenter les risques de transmission de l'infection.

- S'il y a lieu, retirer les vêtements souillés de sang et les ranger dans un sac de plastique fermé.
- Aviser de façon confidentielle les parents de l'enfant exposé et les parents de l'enfant dont provient le sang. Éviter de mentionner le nom de l'autre enfant.
- Demander aux parents de l'enfant dont provient le sang ou à l'adulte dont provient le sang la permission de transmettre, de façon confidentielle, leurs coordonnées à l'infirmière du CLSC ou d'Info-Santé.
- Appeler l'infirmière du CLSC ou Info-Santé, pour une évaluation de la situation.
- Rédiger et consigner au dossier des personnes en cause un rapport officiel indiquant tous les détails de l'incident (l'heure, les circonstances, le type et le site de la blessure, la présence de sang, les personnes en cause, etc.).
- En milieu scolaire, suivre le protocole d'intervention en situation de crise, prévu au Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.

ÉVALUATION PAR L'INFIRMIÈRE DU CLSC OU D'INFO-SANTÉ

Lors de la consultation, l'infirmière évaluera les risques de transmission :

- du VHB en fonction des recommandations et de l'algorithme décisionnel du PIQ. Le vaccin contre l'hépatite B et les HBIg pourront être indiqués.
- du VHC et du VIH à l'aide de l'algorithme décisionnel 3 présenté à la fin de cette section.

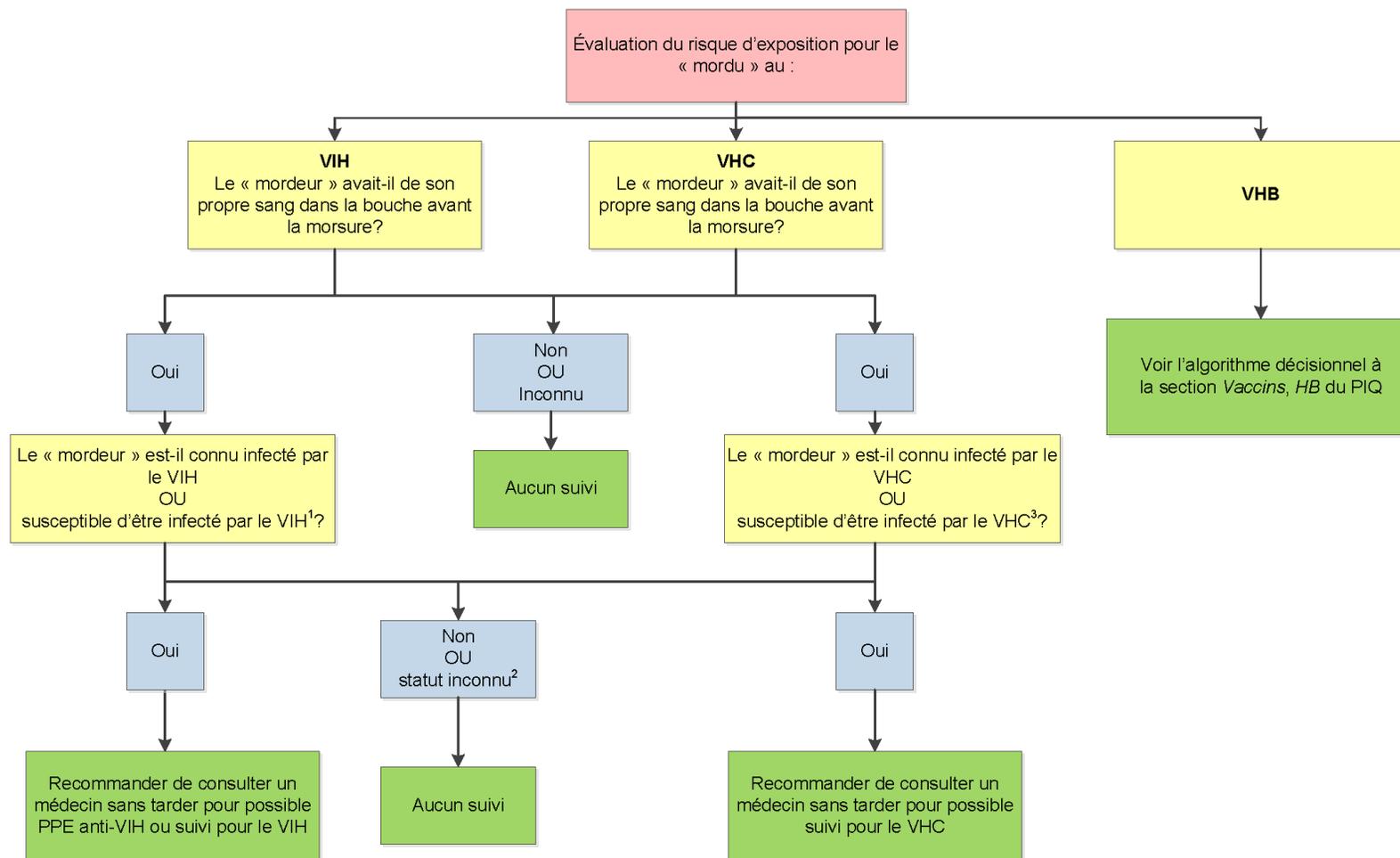
Des lettres types sont fournies à la fin de cette section et peuvent être utilisées par le service de garde ou l'école, à la suite de l'évaluation par l'infirmière :

- Utiliser la lettre n° 3 pour informer les parents de l'enfant ou l'adulte exposé et leur recommander de consulter.
- Utiliser la lettre n° 4 pour demander aux parents de l'enfant dont provient le sang ou à l'adulte dont provient le sang la permission de transmettre leurs coordonnées au professionnel de la santé.

Lors de la consultation médicale pourraient être recommandés :

- Des prises de sang ainsi que le vaccin contre l'hépatite B et les HBIg (voir la section *Vaccins*, [HB](#) du PIQ).
- Dans de très rares cas, un suivi préventif au regard du VHC.
- Dans de très rares cas, un suivi préventif ou une PPE anti-VIH.

Algorithme 1 : Évaluation du risque pour le « mordu »

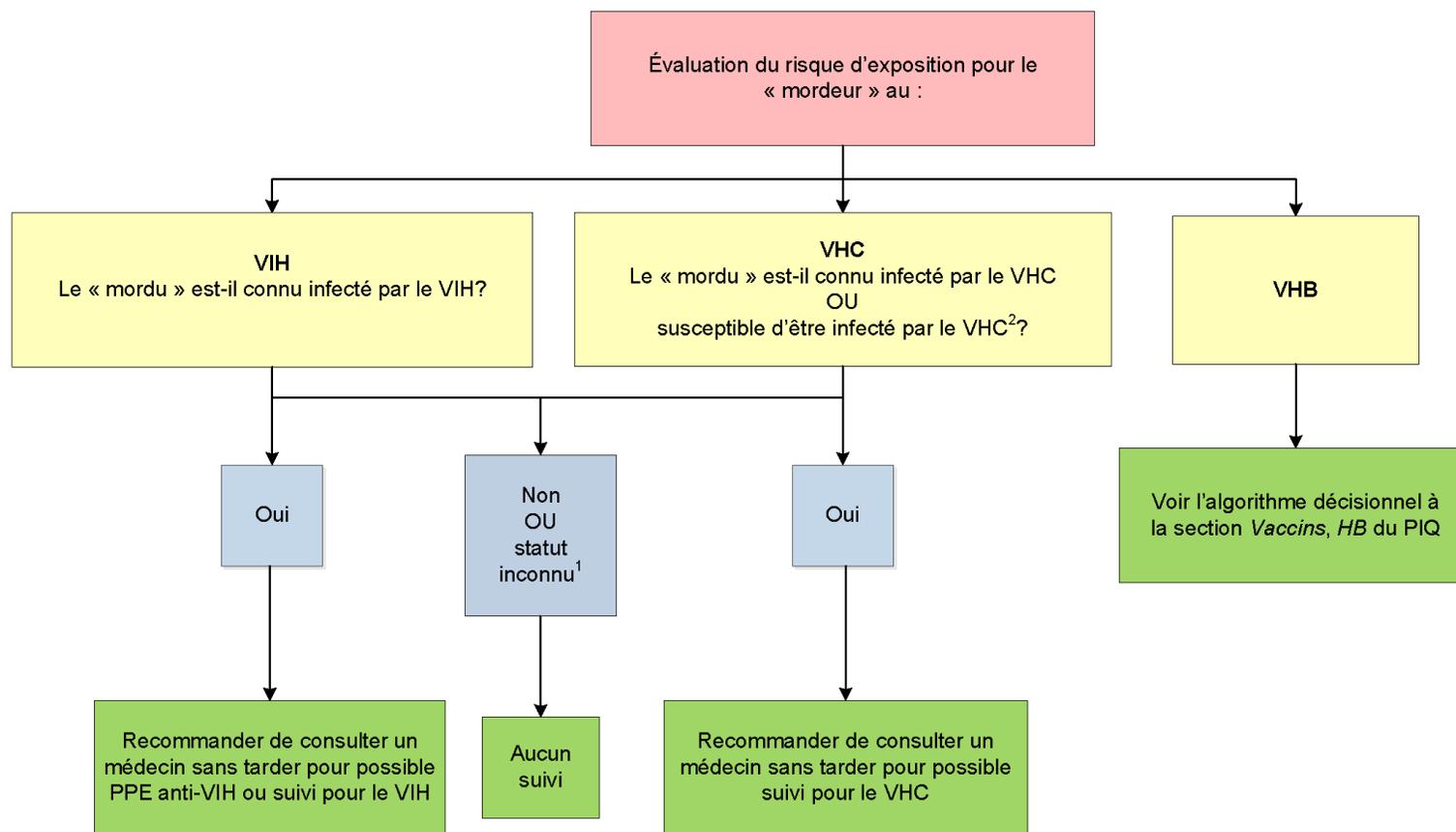


¹ Sont susceptibles d'être infectés par le VIH : les personnes originaires d'un pays où la prévalence du VHC est élevée (Afrique subsaharienne, Caraïbes), les utilisateurs de drogues (par injection ou inhalation), les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, les travailleurs du sexe et les enfants de mères connues infectées par le VIH.

² On considère que le statut est inconnu dans les situations suivantes : la personne n'est pas connue, elle refuse d'être testée ou elle n'est pas disponible (ex. : impossible à joindre).

³ Sont susceptibles d'être infectés par le VHC : les personnes originaires d'un pays où la prévalence du VHC est élevée (Afrique et Moyen-Orient), les utilisateurs de drogues (par injection ou inhalation), les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et les enfants de mères connues infectées par le VHC.

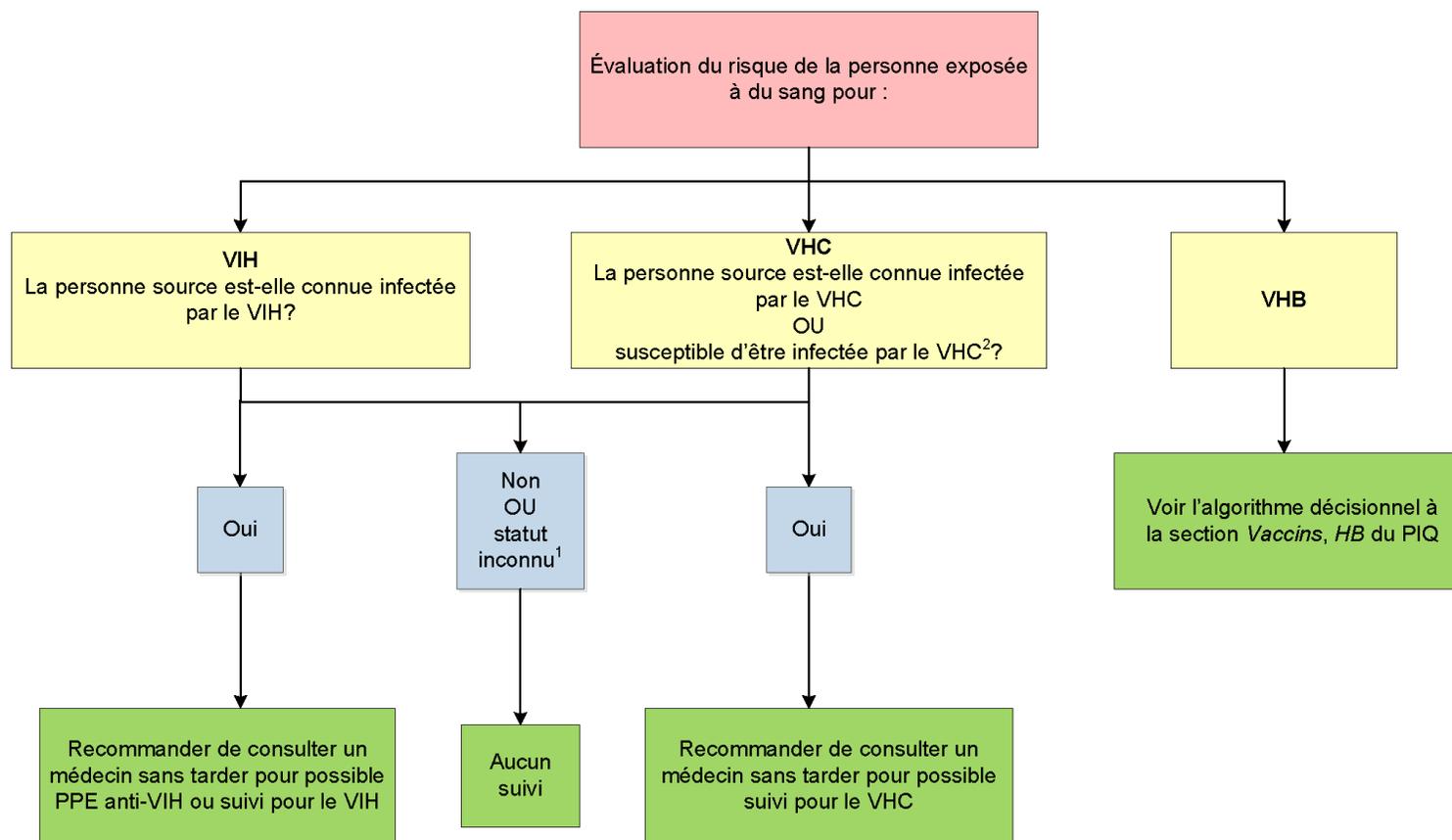
Algorithme 2 : Évaluation du risque pour le « mordeur »



¹ On considère que le statut est inconnu dans les situations suivantes : la personne n'est pas connue, elle refuse d'être testée ou elle n'est pas disponible (ex. : impossible à rejoindre).

² Sont susceptibles d'être infectées par le VHC : les personnes originaires d'un pays où la prévalence du VHC est élevée (Afrique et Moyen-Orient), les utilisateurs de drogues (par injection ou inhalation), les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et les enfants de mères connues infectées par le VHC.

Algorithme 3 : Évaluation du risque d'exposition d'une muqueuse ou d'une peau non saine à du sang



¹ On considère que le statut est inconnu dans les situations suivantes : la personne n'est pas connue, elle refuse d'être testée ou elle n'est pas disponible (ex. : impossible à joindre).

² Sont susceptibles d'être infectés par le VHC les personnes originaires d'un pays où la prévalence du VHC est élevée (Afrique et Moyen-Orient), les utilisateurs de drogues (par injection ou inhalation), les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et les enfants de mères connues infectées par le VHC.

LETTRE AUX PARENTS ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL (N° 1)

Concernant les lettres aux parents et aux membres du personnel, aucune lettre ne devrait être envoyée sans l'accord préalable de l'infirmière du CLSC.

Date : _____

Service de garde ou école : _____

Objet : Votre enfant a été mordu[e] [Vous avez été mordu(e)]

Chers parents,
Chers membres du personnel,

Aujourd'hui, votre enfant a été mordu[e] [vous avez été mordu(e)] par un enfant. La blessure a saigné.

À la suite de l'évaluation faite par une infirmière, nous vous recommandons fortement de consulter un médecin sans tarder. Le risque de transmission d'une infection est très faible, mais il est nécessaire qu'un médecin en fasse l'évaluation, et ce, le plus rapidement possible.

Lors de la consultation, le médecin réévaluera la gravité de la blessure et le risque de transmission du virus de l'hépatite B, du virus de l'hépatite C et du VIH. Des prises de sang, des vaccins et des traitements préventifs pourront être nécessaires. Le médecin évaluera également si votre enfant devra [vous devrez] prendre des antibiotiques et recevoir le vaccin contre le tétanos.

Apportez cette lettre lors de la consultation. Elle pourra orienter les interventions du médecin.

Nous avons aussi recommandé aux parents de l'enfant qui a mordu de consulter un médecin. Le médecin qui évaluera l'enfant pourrait vouloir communiquer avec vous pour connaître certains détails de la santé de votre enfant [de votre santé]. Veuillez nous aviser si vous nous autorisez à transmettre vos coordonnées au médecin. La transmission de vos coordonnées se fera de façon confidentielle.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec _____.

Merci de votre collaboration,

Nom : _____
(en lettres moulées)

Signature : _____

Téléphone : _____

LETTRE AUX PARENTS (N° 2)

Concernant les lettres aux parents, aucune lettre ne devrait être envoyée sans l'accord préalable de l'infirmière du CLSC.

Date : _____

Service de garde ou école : _____

Objet : Votre enfant a mordu

Chers parents,

Aujourd'hui, au service de garde [à l'école], un enfant [un adulte] a été mordu par votre enfant. La blessure a saigné.

Lors de la morsure, votre enfant a eu, dans sa bouche, du sang de la personne qu'il a mordu. À la suite de l'évaluation faite par une infirmière, nous vous recommandons fortement de consulter un médecin sans tarder. Le risque de transmission d'une infection est très faible, mais il est nécessaire qu'un médecin en fasse l'évaluation, et ce, le plus rapidement possible.

Lors de la consultation, le médecin évaluera le risque de transmission du virus de l'hépatite B, du virus de l'hépatite C et du VIH. Des prises de sang, des vaccins et des traitements préventifs pourront être nécessaires.

Apportez cette lettre lors de la consultation. Elle pourra orienter les interventions du médecin.

Nous avons aussi recommandé aux parents de l'enfant mordu [à l'adulte mordu] de consulter. Le médecin qui évaluera la personne mordue pourrait vouloir communiquer avec vous pour connaître certains détails de la santé de votre enfant. Veuillez nous aviser si vous nous autorisez à transmettre vos coordonnées au médecin. La transmission de vos coordonnées se fera de façon confidentielle.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec _____.

Merci de votre collaboration,

Nom : _____
(en lettres moulées)

Signature : _____

Téléphone : _____

LETTRE AUX PARENTS OU AUX MEMBRES DU PERSONNEL (N° 3)

Concernant les lettres aux parents ou aux membres du personnel, aucune lettre ne devrait être envoyée sans l'accord préalable de l'infirmière du CLSC.

Date : _____

Service de garde ou école : _____

Objet : Votre enfant a été exposé[e] à du sang [Vous avez été exposé(e) à du sang]

Chers parents,
Chers membres du personnel,

Aujourd'hui, au service de garde [à l'école], votre enfant a été exposé[e] [vous avez été exposé(e)] au sang d'une autre personne lors de [décrire le contexte de l'exposition].

À la suite de l'évaluation faite par une infirmière, nous vous recommandons fortement de consulter un médecin sans tarder. Le risque de transmission d'une infection est très faible, mais il est nécessaire qu'un médecin en fasse l'évaluation, et ce, le plus rapidement possible.

Lors de la consultation, le médecin évaluera le risque de transmission du virus de l'hépatite B, du virus de l'hépatite C et du VIH. Des prises de sang, des vaccins et des traitements préventifs pourront être nécessaires.

Apportez cette lettre lors de la consultation. Elle pourra orienter les interventions du médecin.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec _____.

Merci de votre collaboration,

Nom : _____
(en lettres moulées)

Signature : _____

Téléphone : _____

LETTRE AUX PARENTS OU AUX MEMBRES DU PERSONNEL (N° 4)

Concernant les lettres aux parents ou aux membres du personnel, aucune lettre ne devrait être envoyée sans l'accord préalable de l'infirmière du CLSC.

Date : _____

Service de garde ou école : _____

Objet : Une personne a été exposée au sang de votre enfant [à votre sang]

Chers parents,
Chers membres du personnel,

Aujourd'hui, au service de garde [à l'école], une personne a été exposée au sang de votre enfant [à votre sang] lors de [décrire le contexte de l'exposition].

À la suite de l'évaluation faite par une infirmière, nous avons recommandé fortement à cette personne de consulter un médecin sans tarder. Le risque de transmission d'une infection est très faible, mais il est nécessaire qu'un médecin en fasse l'évaluation, et ce, le plus rapidement possible.

Lors de la consultation, le médecin évaluera le risque de transmission du virus de l'hépatite B, du virus de l'hépatite C et du VIH. Le médecin pourrait vouloir communiquer avec vous pour connaître certains détails de la santé de votre enfant [de votre santé]. Veuillez nous aviser si vous nous autorisez à transmettre vos coordonnées au médecin. La transmission de vos coordonnées se fera de façon confidentielle.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec _____.

Merci de votre collaboration,

Nom : _____
(en lettres moulées)

Signature : _____

Téléphone : _____